École de la Samare

Ensemble contre l'intimidation et la violence

Écouter • Soutenir • Agir • Grandir

À l'école Samare, chacun compte et fait partie du même envol !

Mesures de soutien ou d'encadrement

Offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 7°)

Petits gestes, grands impacts !

Pour l'élève victime



- Offrir une présence et un accueil bienveillant : écouter la victime, recueillir ses besoins, informer les parents.
- Analyser la situation en considérant ses besoins.
- Appliquer au besoin, des mesures de protection (ex. : gérer les déplacements).
- S'assurer que chaque action concernant la victime est consentie.
- Au besoin, référer aux services d'aide de l'école ou extérieur.
- Impliquer les parents.
- Planifier des rencontres de suivis périodiquement.
- Identifier, en accord avec l'élève victime, un lieu dans l'établissement où il se sent bien et auquel il pourrait, s'il le désire, avoir un accès privilégié.
- Pour les élèves fréquemment visés par des gestes de violence ou d'intimidation, offrir un soutien plus (ex. : développement d'habiletés sociales, affirmation de soi, etc.).

Pour l'élève auteur



- Offrir un accueil et une écoute sans jugement.
- Établir un climat de confiance.
- Offrir un encadrement ferme et chaleureux.
- Analyser la situation en considérant ses besoins.
- Établir une stratégie de soutien en cohérence avec ses besoins particuliers.
- Au besoin, offrir la supervision d'un adulte lors de moments particuliers.
- Impliquer les parents et partenaires externes : déterminer avec l'élève et ses parents, des engagements à prendre en vue d'empêcher la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence.
- Planifier une ou des rencontres de suivi.
- Enseignement des comportements attendus, de la part d'un membre du personnel.

Pour les élèves témoins



- Accueillir et écouter activement ses émotions et verbalisations.
- Rassurer que l'adulte prenne en charge la situation et que ses propos restent confidentiels.
- Expliquer le rôle du témoin et ses impacts sur la situation.
- Au besoin, collaborer avec les parents.
- Les sensibiliser à la notion de confidentialité : leur expliquer que leur témoignage doit demeurer confidentiel; que seules les personnes essentielles dans le dossier sont mises au courant de la situation.
- Planifier, au besoin, une ou des rencontres de suivi.
- Maintenir le canal de communication ouvert et lui rappeler de dénoncer encore si la situation persiste.
- Planifier, au besoin, des rencontres de suivi périodiques.

Mesures spécifiques de soutien ou d'encadrement concernant un acte de violence à caractère sexuel

Pour l'élève victime



- Offrir une présence et un accueil bienveillants.
- Offrir un lieu sécuritaire pour se retirer.
- Prendre le temps d'écouter activement, de rassurer qu'il ou elle a bien fait de nous en parler et recueillir ses besoins.
- Assurer que chaque action concernant la victime est consentie.
- Appliquer au besoin des mesures de protection.
- Analyser la situation en considérant ses besoins.
- Appliquer au besoin, des mesures de protection (ex. : gérer les déplacements).
- Selon la situation, impliquer les parents.
- Faire des rencontres de suivis périodiquement.
- Identifier, en accord avec l'élève victime, un lieu dans l'établissement où il se sent bien et auquel il pourrait, s'il le désire, avoir un accès privilégié.
- Au besoin, diriger l'élève vers des organisations spécialisées externes.

Pour l'élève auteur



- Offrir un accueil et une écoute sans jugement.
- Établir un climat de confiance.
- Offrir un encadrement ferme et chaleureux.
- Analyser la situation en considérant ses besoins.
- Favoriser une prise de conscience sur les effets de son comportement.
- Établir une stratégie de soutien en cohérence avec ses besoins particuliers.
- Impliquer les parents et partenaires externes.
- Déterminer avec l'élève et ses parents, des engagements à prendre en vue d'empêcher la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence.
- Rappeler la position de l'école et les sanctions prévues lors de telles situations.
- Au besoin, offrir la supervision lors des moments où se passaient les actions.
- Au besoin référer à des ressources externes.
- Planifier une ou des rencontres de suivi.

Pour les élèves témoins



- Accueillir et écouter activement ses émotions et verbalisations.
- Rassurer que l'adulte prenne en charge la situation et que ses propos restent confidentiels.
- Offrir un soutien psychologique auprès de la personne qui a reçu le dévoilement.
- Sensibiliser les élèves à la notion de confidentialité pour s'assurer que les informations demeurent en huit clos.
- Expliquer le rôle du témoin et ses impacts sur la situation.
- Collaborer avec les parents.
- Maintenir le canal de communication ouvert et lui rappeler de dénoncer encore si la situation persiste.
- Dans le cours de Culture et citoyenneté québécoise, les élèves du deuxième et du troisième cycle seront sensibilisés à l'utilisation des médias sociaux et aux risques pouvant y être associés.

Le respect fait grandir tout le monde !

Respect • Entraide • Confiance • Persévérance

Des gestes d'aujourd'hui pour un milieu scolaire plus sécuritaire demain !